

Ville de

ROYAT

STATIONNEZ À ROYAT !



*Tout savoir pour mieux se garer en ville !
Nouvelles cartes de stationnement
Nouvelle tarification*

**PARKINGS
GRATUITS**
+ de 270 places

**PARKINGS
PAYANTS**
+ de 150 places

**PARKINGS
À DURÉE LIMITÉE**
avec disque bleu
+ de 200 places

www.royat.fr





STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ du lundi au samedi de 9h à 18h

Gratuit le dimanche et les jours fériés

ZONE VERTE



Stationnement gratuit

Parkings représentés en vert et les rues représentées en blanc sur le plan

Breuil, Boulevard de la Taillerie, Parking de la Grotte, Paradis, Place de l'AFN, Rue du Liaboux, Petite Côte, Rue Jean Grand

Toutes les zones non citées ci-dessous sont considérées gratuites et sont soumises aux règles de droit commun de stationnement.



ZONE BLEUE

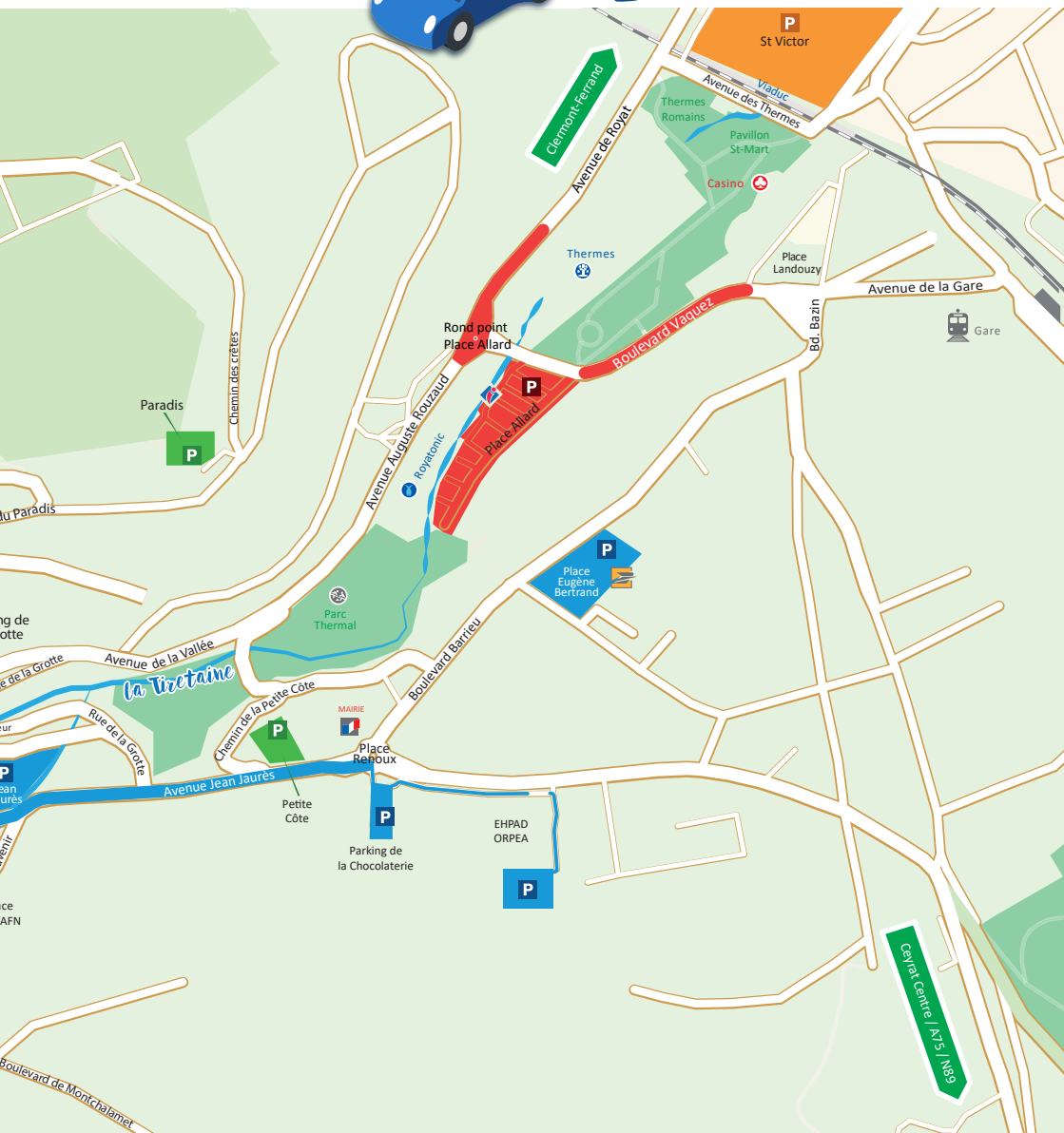


Stationnement gratuit Limité à 1h30


Affichage obligatoire du disque de stationnement sur le tableau de bord.

Parking de la Poste (Place Eugène Bertrand), Contre Allée de la Résidence l'Orée du Parc, Parking Maison de retraite ORPEA, Avenue Jean Jaurès, Parking terrasse Jean Jaurès, Parking de la Chocolaterie, Rue Nationale, Place Joseph Claussat, Rue Pierre Paulet

de stationnement



ZONE ROUGE				
Tarif minimum : 0,50€ La carte d'abonnement ne s'applique pas sur cette zone. Le stationnement est autorisé au tarif indiqué.		30 min 31 min - 1h30 1h31 - 2h30 2h31 - 3h30 3h31 - 4h > 4h01	Gratuit 1,30€ 2,60€ 3,90€ 6,00€ 20,00€	Place Allard, Avenue de Royat, Boulevard Vaquez

PARKING ST VICTOR			
Parking privé	07h00 à 19h00	Jour : 0,60€ / 15 min, soit 2,40€ de l'heure (tout 1/4 d'heure débuté est dû)	Centre Culturel / N°5 / N°89
	19h00 à 7h00	Nuit : 0,30€ / heure (toute heure débutée est due)	



Payez votre stationnement



ZONE ROUGE

Horodateur

Sur tous les horodateurs de la ville
Entrez votre plaque d'immatriculation
pour profiter des 30 minutes gratuites.

Païement par CB ou par pièces.

Application FlowBird

Directement sur l'application
Pensez à vérifier votre plaque d'immatriculation.



PARKING ST VICTOR

Entrée avec barrière
Ticket en borne d'entrée du parking

Païement en caisses automatiques

Païement en espèces ou par CB avant de
récupérer votre véhicule sur l'un des
deux automates.



Stationnement gratuit pour les détenteurs de la carte de stationnement pour les
personnes à mobilité réduite.

Pour le parking St Victor, des emplacements sont réservés et payants.

Abonnement pour stationner facilement



Vous habitez ou travaillez à Royat ?

Choisissez l'abonnement Résident ou Professionnel !



Il existe un **abonnement** pour l'ensemble des royadères et pour les détenteurs d'une carte professionnelle.

Durée de validité : un an à renouveler chaque année à date anniversaire. En cas de changement de véhicule et/ou de domicile sur Royat en cours d'année, le renouvellement de la carte s'effectue gratuitement.

Les abonnements donnent droit au stationnement illimité sur des emplacements non réservés en zone bleue ou sur le parking St Victor. Le stationnement ne doit pas excéder 7 jours consécutifs sur le même emplacement.

HORS ZONE ROUGE

130€ / an

Stationnement possible sur tout emplacement
de la commune hors zone rouge.



PARKING ST VICTOR

360€ / an

Conditions pour vous procurer votre carte d'abonnement

Il faut être domicilié à Royat et pouvoir justifier de sa domiciliation dans la zone résidentielle par :

- Un justificatif de domicile dont une facture d'électricité ou de gaz de moins de trois mois, une taxe foncière
- Un certificat d'immatriculation du véhicule au même nom que celui figurant sur le justificatif de domicile

Avec ces documents, vous pouvez soit vous rendre en Mairie pour remplir un formulaire et obtenir votre abonnement contre règlement, soit trouver ce formulaire sur www.royat.fr, rubrique stationnement et le renvoyer avec les documents nécessaires à stationnement@royat.fr.